

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019

➤ L'orme qui a été cassé sur l'aire de jeux sera remplacé

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Laurent TISSOT	X
Claude GUY	X	Sabine RUY	X
Claude BRENDEL	Excusée – pouvoir S. CHAPUIS	Christian LACROIX	X
Jean-Marie DAVI	X	Sophie BATHENAY	Excusée
Sophie CHAPUIS	X	Pascal GROSBON	X
Jeannine MASNADA	Excusée – pouvoir R. FENET	Bruno BOUILLOUX	X
Bernard JANODY	Excusé	Magali PERNELET	X
Jean-Louis GENTET	X		

Christian LACROIX a été désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est approuvé.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2019

Le compte rendu vous a été adressé par mail le 10 septembre 2019.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 5 septembre 2019.**

2 - Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B)

- Conférence territoriale du 17/09 à la Tranclière :

Projets de territoire

- Voie verte Bresse Revermont (jusqu'à Ceyzériat)
- Ilot Bouvard à Ceyzériat (aménagement extérieur)
- Gestion des centres de loisirs par la sauvegarde de l'enfance
- Transport à la demande : peu d'info pour l'instant sur la fréquentation
- Pôle de Ceyzériat : arrivée d'une nouvelle assistante administrative
- Plan d'équipement territorial
 - Vestiaires Certines
 - Vestiaires St Martin du Mont
 - Salle polyvalente Revonnas
 - Collège de Ceyzériat : salle de réception
 - Mise aux normes du skate parc Tossiat
 - Boulodrome ...
- Groupes de travail : réunion le 09/10/2019
- Attribution des crédits d'investissement : Collège de Ceyzériat pour mur d'escalade et tapis, salle multisport Montagnat pour tatamis, collège Villereversure : filet de volley
- Un guide du tri a été remis
- Un livret du projet de territoire est en cours d'édition
- Commission sport, culture, loisirs : convention avec le Conservatoire, convention sports avec le FBBP et l'USBPA (paiement d'une redevance fixe de 25 000 €/an), réfection des tribunes du stade Verchère, Piscine Plein Soleil : retard dans les travaux dus à la liquidation judiciaire d'une entreprise, Plaine Tonique : étude en cours et recherche de partenariats privés pour la restauration notamment.

Prochaine réunion : Conseil de communauté le 7 octobre 2019.

3 - Commissions communales

• Commission Communication

- Magazine en cours de rédaction : Plusieurs articles ont été transmis mais manque ceux de certaines associations (malgré le rappel fait lors de la réunion des associations) - prochaine réunion le 17/10 à 20 h.

- Prochain Echo de la Chanaz : Extinction de l'éclairage public avec l'avis « éclairés » d'experts (SIEA, gendarmerie, et d'un organisme environnemental) et un article rappelant l'interdiction de brûler les déchets végétaux.

- Accès déchèteries : 10 déchèteries sur le territoire de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse :

- Déchèterie de Saint Martin du Mont : accès des particuliers par vignette bleue, professionnels par vignette jaune et tarif en fonction des matériaux déposés.
- Déchèterie de St Trivier de Courtes : accès avec carte (particuliers et professionnels)
- Déchèterie Etrez : accès libre sur présentation d'un justificatif de domicile
- Les autres déchèteries (Bourg, Ceyzériat, Péronnas, Pirajoux, Polliat, Simandre, Treffort) : Pour les particuliers, l'accès est libre. Pour les professionnels, l'accès est réglementé (voir selon la déchèterie).

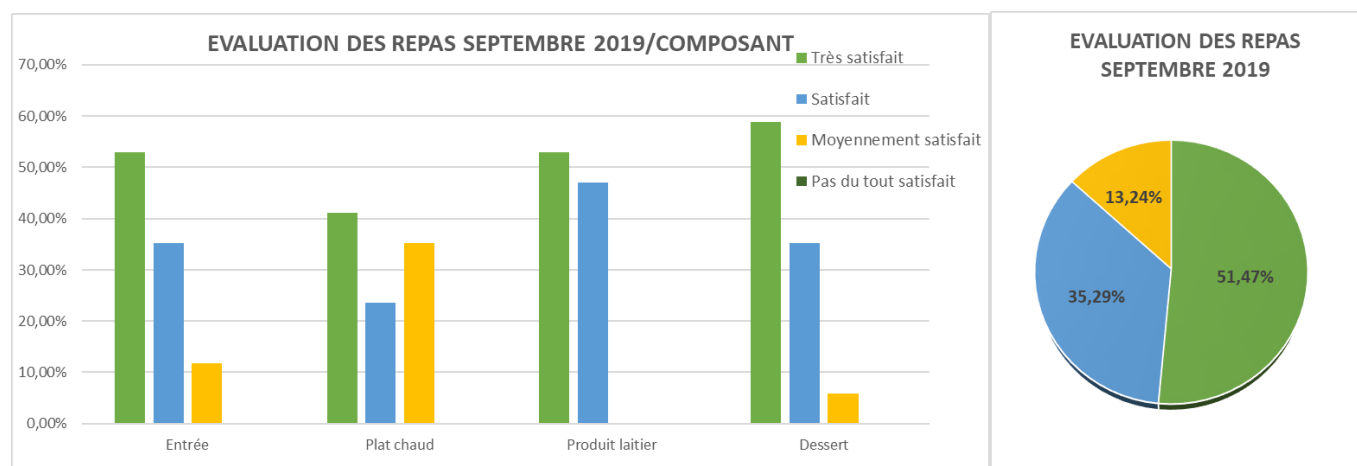
• Commission Scolaire

- AG du sou des écoles du 20/09/2019

Présence d'une trentaine de parents et de l'ensemble des enseignants.

- ✓ Budget 2018/2019 déficitaire (- 1 800 €) mais 66 élèves sont partis une semaine à Guédelon et il reste 25 000 € de trésorerie. Remerciements à la commune pour sa subvention exceptionnelle
- ✓ Thème de l'école cette année : le voyage (carnet de voyage au musée de Chintreuil, musée du cheminot, train vapeur à Montalieu, parc des oiseaux de Villard-les-Dombes...) Beaucoup de sorties sportives prévues avec l'USEP et un mur d'escalade sera accueilli dans la cour de l'école pendant 2 semaines du 31/01 au 21/02/2020.
- ✓ Manifestations 2019/2020 : marché gourmand (13/12), loto (26/01), chasse aux œufs (04/04), farfouille (26/04) et vente d'un mug avec les autoportraits des enfants de la classe en décembre
- ✓ Bureau : 2 sortants pour 7 entrants.

- Cantine : Evaluation des repas depuis la rentrée scolaire (effectuée par les agents et au vu des commentaires des enfants et des restes dans les assiettes) – Pour le plat chaud, la viande n'est pas toujours appréciée. Ces informations ont été transmises à Bourgogne Repas.



• Conseil Municipal d'Enfants

- Préparation des élections :

- ✓ 23/09 : distribution des documents aux élèves de CM1 et CM2 (43 élèves)
- ✓ 01/10 : séance d'essai et réception des candidatures (une vingtaine)
- ✓ 8 et 15/10 : élaboration des programmes et des affiches
- ✓ 18/10 : élections → présence d'élus à 15 h : Claude Brendel, Claude Guy, Jean-Marie Davi et Sophie Chapuis.
- ✓ 05/11 : 1^{ère} réunion des élus
- ✓ 07/11 : présentation au conseil municipal à 19h30

- Plantation d'un arbre sur l'aire de jeux pour remplacer celui qui a été cassé, le mardi précédent ou suivant la sainte Catherine (19/11).

• **Commission vie associative**

La réunion des associations du 12/09/2019 a été rondement menée. Pas de remarque particulière.

• **Commission bâtiments**

- Les stores ont été installés dans la classe de Mme Fléchon.

- Cantine : stores difficiles à manipuler. Envisager une rénovation complète des fenêtres et des stores en réfléchissant également à l'insonorisation de la salle.

- SIEA : Résultat de l'étude des possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux - 4 sites retenus : cantine, locaux techniques, bibliothèque, ERA, ce qui représente environ 322 panneaux soit la consommation annuelle de 22.5 foyers. La commission continue de travailler sur le projet.

• **Commission animation**

RDV avec Mme Fanny HENRY : elle propose d'organiser, à la salle des fêtes, une journée de Festival Rétro le 20 juin 2020 mais le projet n'est pas finalisé (journée : exposition de véhicules, stands ... soir : organisation de l'élection officielle de Miss Pin-Up Auvergne Rhône Alpes 2020 en soirée privée). Elle envisage d'avoir recours aux associations locales (buvette...).

• **Commission voirie**

- Les travaux sur le chemin des Landenettes sont terminés : la plate-bande de terre entre le piétonnier et la route est engazonnée.
- L'Entreprise Fillod a commencé le compactage des chemins de terre (3 kms)
- Programmation des travaux de voirie sur 3 ans vue avec l'Agence 01 : début 2020, sont prévus l'enrobage chemin de la Bouvatière et chemin sous les vignes, le bicouche au début du piétonnier (route de la Vavrette). La commission travaille sur cette programmation.

• **Commission personnel**

- Organisation des services satisfaisante, les effectifs garderie et cantine sont stables.
- Avis favorable pour la titularisation d'un agent d'animation périscolaire à temps non complet, soit 19h annualisé, à compter du 1er janvier 2020.
- Formations : 4 agents ont effectué des formations depuis le début d'année. 2 agents sont inscrits sur une formation « Effets des postures et du langage des adultes dans le développement de la sécurité affective des élèves ». Formation 1er secours et utilisation des extincteurs à mettre en place.

4 - Finances :

- **Décision modificative n°2**

Par délibération en date du 2 mai 2019, le conseil avait décidé, dans le cadre des actions sociales, de prendre en charge des factures de cantine et garderie. L'imputation notée sur la délibération est erronée (chap. 67), la trésorerie demande que cette dépense soit affectée au chapitre 65. Il est donc nécessaire de délibérer de nouveau et de voter une décision modificative, sans incidence budgétaire, pour alimenter le chapitre 65 :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
6574	Subv. Fonctionnement droit privé	-1 500,00
658822	Aides	+1 500,00
TOTAL		0,00

➤ **Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DIT que les dépenses relatives à la prise en charge des factures de cantine et garderie comme décidé lors des délibérations en date du 2 mai dernier, seront imputées au chapitre 65 ;**
- **APPROUVE la décision modificative n°2 pour alimenter ledit compte.**

- Tarif fermages

Compte tenu de l'évolution de la valeur du point-fermage (fermages dus entre le 1er octobre 2019 et le 30 septembre 2020) de la région Bresse, soit 1,2824 (+1.66 %/année 2018), il convient de calculer les tarifs de location de la manière suivante pour l'année 2019 :

Loueurs	Surfaces	2019	
		valeur point fermage	Montant location
EARL LA BOUVATIERE	2 ha 67 a	1,2824	342,40
Michel JAYR	2 ha 09 a 36 ca	1,2824	268,48
Luc PIROD	2 ha 67 a	1,2824	342,40
Christian LACROIX	1 ha 78 a	1,2824	228,27

- **Le conseil municipal, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, FIXE le tarif des locations pour l'année 2019 comme ci-dessus indiqué.**

- Tarifs salle Marcel Dérudet

Par délibération en date du 5 octobre 2017, le conseil municipal a fixé les tarifs de la salle Marcel Dérudet à compter du 01/01/2018. Le bilan 2018 fait apparaître un déficit de 1 216,77 € (contre 600 € en 2016/2017), 17 locations ont été effectuées. Il est rappelé que cette salle est louée aux seuls habitants de Tossiat.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, les tarifs de location de la salle Marcel Dérudet à compter du 01/01/2020 comme ci-dessous :**

TARIF SALLE MARCEL DERUDET A/C DU 1ER JANVIER 2020				
Particuliers de TOSSIAT				
	du 01/05 au 30/09 (tarifs « été »)		du 01/10 au 30/04 (tarifs « hiver »)	
	Vendredi, samedi, dimanche et jour férié Veille de jour férié	Lundi, mardi, mercredi et jeudi	Vendredi, samedi, dimanche et jour férié Veille de jour férié	Lundi, mardi, mercredi et jeudi
½ journée		25,00 €		30,00 €
1 jour	55,00 €	35,00 €	65,00 €	40,00 €
2 jours	85,00 €		100,00 €	-

Caution clé : 50 € par clé remise aux utilisateurs permanents (Amicale des jeunes de Tossiat/Journans).
Caution de 100 € pour les utilisateurs ponctuels de la salle (retenue en cas de dégradation)
Caution de 50 € pour les consignes de tri

- Dons

Plusieurs particuliers ont fait des dons à l'occasion de manifestations. Le montant total de ces dons représente 290 €.

Conformément à l'article L 2242-4 du code général des collectivités territoriales, le Maire a accepté ces dons à titre conservatoire, dans l'attente de la décision du Conseil Municipal.

En effet, l'article L 2242-1 du même code prévoit que le conseil municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la commune.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE les dons versés à la commune pour un montant de 290 €.**

- Réunion aux finances publiques : une nouvelle organisation sera mise en place, avec un comptable et un conseiller référent par commune. Des permanences seront proposées aux particuliers dans 65 communes du département.

6- Administration Générale

- SIEA : Groupement achat électricité

Le syndicat propose à la commune de soutenir la transition énergétique en choisissant de l'énergie renouvelable à hauteur de 50 % ou 100 % de la consommation. Le marché concerne la salle polyvalente (consommation annuelle 24 000 kWh), pour une énergie 100% renouvelable le surcoût annuel est évalué à 20 €. La commune opte pour l'énergie verte à compter du 01/01/2020.

- Aménagement du mode doux : indemnités d'éviction

Le Maire informe que lors de la délibération du mois dernier, il a fait une erreur sur le calcul de la surface d'éviction de Christian LACROIX (partie communale non bornée).

Il demande au conseil de délibérer de nouveau sur les indemnités d'éviction, dans les mêmes conditions financières : Christian LACROIX montant de l'indemnité : 1 999,00 € - Luc PIROD montant de l'indemnité : 962,00 €.

- **Le conseil municipal, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, APPROUVE le montant des indemnités d'éviction comme ci-dessus proposé.**

- Cession d'un terrain communal

Un administré demande à acheter le terrain communal, d'une surface de 4 500 m², terrain qu'il entretient déjà. Ce dernier n'a pas de valeur mais est planté en peupliers. Le maire est en cours de négociation pour fixer les conditions de vente du terrain. Les frais notariés seront à la charge de l'acheteur. Le PLU précise qu'il s'agit d'une surface boisée à conserver (E.B.C.).

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à effectuer toutes les démarches préalables à la cession de ce terrain.**

7 – Urbanisme :

- Permis de construire :

- SCI Le Clos des Vignes (CHANEL Joël) – 31 Rue St Jean : réhabilitation de 2 logements

- Déclarations préalables

- GONNET – 410 route de la Gde Vavrette : panneaux photovoltaïques
- BASSET Sébastien – 9 impasse du Pré de la Garde : piscine
- Ass. Sportive Boules : mur anti-bruit

- Déclarations d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- SAVOYE Christine – impasse du clos vert

8 - Questions diverses

- Incivilités au lavoir de la Chanaz le 14/09/2019 : les pierres du réservoir ont été enlevées et l'une d'elle jetée au fond du réservoir et une douzaine de tuiles ont été cassées. Le maire a déposé plainte. La procédure suit son cours de même pour les incendies.
- Congrès des maires le 11/10/2019 à Bourg-en-Bresse.
- Conseil d'administration de l'école de musique : 138 inscriptions aux cours cette année. L'Ecole est très satisfaite de la mise en place du parcours découverte (3 instruments). 80 % des enfants l'ayant fait l'an passé se sont inscrits cette année. Une réévaluation de la subvention est souhaitée compte tenu de l'augmentation des effectifs. Le déroulement des Culturoisies sera différent : succession de petites manifestations de novembre à juin (projet autour du Hip-hop, rencontres musicales, ensemble de musiques actuelles, 05/04 semaine d'ouverture à St Martin du Mont, concerts...). L'assemblée générale aura lieu le 11/10/2019.
- Démission de Laurent TISSOT de par son déménagement et son fort engagement professionnel. Il indique que son mandat a été une belle expérience. Le maire le remercie pour son investissement et sa participation aux différents projets de la commune.
- Affaissement lotissement les Acacias partie parking : diagnostic géotechnique - devis Antémis : 3 990 €HT.
- Concours de belote avec les anciens le 04/10/2019.
- Réfléchir à renouveler l'opération « sapins de Noël » de l'année dernière qui avait bien plu (commission animation).

Prochain Conseil : 7 novembre 2019 à 19 heures 30 (En 1^{ère} partie : Présentation du CME - Venue du Major Wilfrid BOISSY de la brigade de Pont d'Ain).

La séance est levée à 22 heures